

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 18 FEVRIER 2017 A 10 H

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit février à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en lieu et place habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Achille Hourdé, Maire.

Etaient présents : M. HOURDÉ Achille, M. BARBAT Pascal, M. GOETGHEBEUR Régis, Mme Elodie RIVALLIN, M. MULLER André, M. Gérard CHATEL, Mme Brigitte JOLY. M. Guillaume UCHWAT

Absent excusé : M. Thierry ESCUILLIE

Pouvoirs : Mme Martha PIECQUET à M. Achille HOURDÉ, M. Jean-François AUTERIVES à M. Pascal BARBAT

Secrétaire de séance : M. Pascal BARBAT

ORDRE DU JOUR

- 1 - Délibération demande de subvention parlementaire auprès de Mme Nicole BRICQ pour l'éclairage public rue du moulin
 - 2 - Délibération demande de subvention parlementaire auprès de Mme Colette MELLOTT pour l'éclairage public rue du moulin
 - 3 - Délibération autorisant M. le Maire à solliciter un contrat rural
 - 4 - Délibération autorisant M. le Maire à solliciter un contrat FER
 - 5 - Planning fêtes et cérémonies
 - 6 - Information relative à la préparation d'un règlement communal
 - 7 - Délibération création d'un poste à temps partiel de secrétaire assistante dans le cadre d'un contrat aidé CAE
 - 8 - Délibération création d'un poste d'agent technique à temps complet dans le cadre d'un contrat aidé CAE
 - 9 - Installation de la borne à verres à Torchamps
- Questions et informations diverses
-

Monsieur le Maire propose à Mr Barbat d'être le secrétaire de séance qui l'accepte.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de commencer la séance et reprend tous les points inscrits à l'ordre du jour du précédent conseil qui est approuvé **à l'unanimité** et signé sur le registre.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération modificative annule et remplace relative à la demande de subvention auprès de Mme MELLOTT.

Délibération n° 7/2017 demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'Enfouissement Des Réseaux de communications Electroniques Rue du Moulin à Jaignes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec le SDESM et l'avant-projet sommaire réalisé relatif à l'enfouissement des réseaux et plus particulièrement d'enfouissement Des Réseaux de communications Electroniques rue du Moulin dont le programme des travaux a été approuvé par délibération en date du 16 juin 2016.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire -d'un montant maximum de 50 % soit 10349,16€ auprès de Madame la Sénatrice Nicole BRICQ sur la base du coût estimatif des travaux de 20698.33€ HT. A titre informatif le montant de l'estimatif de ces travaux TTC est de 24838 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Madame la Sénatrice Nicole BRICQ afin d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le financement des travaux d'enfouissement Des Réseaux de communications Electroniques rue du Moulin
- S'engage à réaliser ces travaux dès cette année les sommes correspondantes sont prévues et seront inscrites au budget 2017.

Délibération n° 8/2017 demande de subvention au titre de la réserve parlementaire qui annule et remplace la délibération n° 6/2017 du 7 janvier 2017 pour les travaux et l'équipement de l'Eclairage Public avec dispositif d'Economie d'Energie rue du Moulin à Jaignes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec le SDESM et l'avant-projet sommaire réalisé relatif à l'enfouissement des réseaux et plus particulièrement pour les travaux et l'équipement de l'Eclairage Public avec Dispositif d'Economie d'Energie rue du Moulin dont le programme des travaux a été approuvé par délibération en date du 16 juin 2016.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 3 000 € HT auprès de Madame la Sénatrice Colette MELLOTT sur la base du coût estimatif des travaux de 34150 € HT.

A titre informatif le montant de l'estimatif de ces travaux TTC est de 40980 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Madame la Sénatrice Colette MELLOTT afin d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le financement des travaux et l'équipement de l'Eclairage Public avec Dispositif d'Economie D'Energie rue du Moulin à Jaignes
- S'engage à réaliser ces travaux dès cette année les sommes correspondantes sont prévues et seront inscrites au budget 2017.

Délibération n° 9/2017 autorisation à solliciter un contrat rural

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaménager la salle polyvalente de la commune ainsi que de prévoir l'aménagement du hangar Il précise que ces opérations peuvent s'inscrire dans le cadre d'un contrat rural proposé conjointement par la Région et le Département.

La dépense subventionnable par contrat est plafonnée à 370 000 € HT pour les communes et les taux de subvention par opération, calculés sur le montant des dépenses retenues sont fixés à :

- 40 % pour la subvention régionale ;
- 30 % pour la subvention départementale.

Le solde est à la charge du maître d'ouvrage, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental un contrat rural dans le cadre du réaménagement de la salle polyvalente de la commune et l'aménagement du hangar.

Délibération n° 10/2017 demande de subvention FER

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds d'Equipement rural (F.E.R) des Communes est un fond d'intervention en faveur des investissements des communes dans les domaines des aménagements de voirie, des travaux sur les espaces et bâtiments publics ou des équipements d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.

Le taux de la subvention au titre du FER est de 50% maximum si le projet ne bénéficie d'aucune autre aide par ailleurs et plafonné à 100 000 € HT.

M. le Maire explique que dans le cadre des travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux la commune va devoir supporter des coûts annexes pour l'éclairage public. Il propose de présenter une demande de subvention au titre du FER pour l'exercice 2017 et ceci sur la base de l'avant-projet sommaire proposé par le SDESM pour un montant maximum de 100 000 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à solliciter une demande de subvention FER auprès du Conseil Départemental sur la base d'un montant prévisionnel de 100 000 € HT.

Planning fêtes et cérémonies

M. le Maire informe le Conseil du planning prévisionnel établi par M. Thierry ESCUILLIE relatif aux fêtes et cérémonies qui s'organiseront durant l'année 2017 comme suit :

- Le 9 avril une brocante
- Le 15 avril ramassage des œufs de Pâques avec goûter des anciens et accueil des nouveaux arrivants
- Le 8 mai cérémonie monument aux morts

- Le 19 mai la fête des voisins
- Courant juin un goûter (date non définie)
- Mi-juin une sortie pour les enfants
- Le 9 juillet une brocante
- Le 13 juillet repas/feux d'artifice/bal
- Septembre théâtre (date non définie)
- Octobre un goûter entre anciens et jeunes (date non définie)
- Le 11 novembre cérémonie monuments aux morts
- Décembre repas communal des anciens et arbre de Noël des enfants
- Sortie cirque et sortie communale supplémentaires et séance d'initiation aux gestes qui sauvent (date à définir)

Information relative à la préparation d'un règlement communal

M. le Maire informe le Conseil de la mise en place prochaine d'un règlement communal sur lequel M. Thierry ESCUILLIE a travaillé qu'il ne peut présenter étant absent.

Il précise que l'objet de ce règlement est que ce qui existe soit connu de tous et respecté. Cela a été évoqué plusieurs fois et souligne par exemple le fait que des déjections canines sont régulièrement retrouvées sur les trottoirs ou au monument aux morts. Il en est de même pour les poubelles qui ne sont jamais rentrées, les boues sur la chaussée, l'entretien des trottoirs, le respect du stationnement et le non-respect du brûlage des végétaux.

Ce règlement communal devra être respecté par tous et dans le cas contraire M. le Maire appliquera ses pouvoirs de police qui lui sont attribués et dressera en conséquence le procès-verbal.

Délibération n° 11/2017 création d'un poste à temps partiel de secrétaire assistante dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)

M. le Maire informe le Conseil que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi, l'Etat ayant fixé des aides allant de 60 % minimum à 90 % maximum.

M. le Maire précise que ce CAE à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2017 renouvelable jusqu'à 36 mois maximum sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ».

M. le Maire propose donc d'y recourir en conciliant les besoins de la commune et ainsi recruter dans le cadre du contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) une secrétaire assistante à temps partiel à raison de 20 h par semaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté Ile de France n° 2016-07-29-0004 fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE)

- **DECIDE** de créer un poste de secrétaire assistante dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

- **PRECISE** que ce contrat à durée déterminée de 12 mois pourra être renouvelable dans la limite de 36 mois maximum sous réserve du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ».

- **PRECISE** que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.

- **INDIQUE** que la rémunération de ce CAE sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires auprès de Pôle emploi pour ce recrutement

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention « Contrat unique d'insertion ». » à partir du 1^{er} Mars 2017

- **PRECISE** que la commune de Jaignes bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions stipulées dans la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget

Création d'un poste à temps complet d'agent technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)

M. le Maire informe le Conseil que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi, l'Etat ayant fixé des aides allant de 60 % minimum à 90 % maximum.

M. le Maire précise que ce CAE à durée déterminée pourrait être conclu à compter du 1^{er} mars 2017 pour une période de 12 mois renouvelable jusqu'à 24 mois maximum sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ».

M. le Maire propose donc d'y recourir en conciliant les besoins de la commune et ainsi recruter dans le cadre du contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) un agent technique à temps complet à raison de 35 h par semaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté Ile de France n° 2016-07-29-0004 fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE)

- **DECIDE** de créer un poste d'agent technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

- **PRECISE** que ce contrat à durée déterminée de 12 mois pourra être renouvelable dans la limite de 24 mois maximum sous réserve du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ».

- **PRECISE** que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine.

- **INDIQUE** que la rémunération de ce CAE sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires auprès de Pôle emploi pour ce recrutement

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention « Contrat unique d'insertion » à partir du 1^{er} Mars 2017

- **PRECISE** que la commune de Jaignes bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions stipulées dans la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Installation d'une borne à verre à Torchamps

Vendredi 17 février 2017 une personne déléguée de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq s'est rendue sur le hameau de Torchamps pour rejoindre M. GOETGHEBEUR Régis afin de déterminer l'emplacement de la borne à verres qui sera installée prochainement.

Questions et informations diverses

La collecte effectuée sur la commune concernant le recensement est terminée et M. le Maire remercie l'agent recenseur Mr Auterives pour la qualité de son travail.

Deux jeunes de la commune sont partis faire le 4L Trophy il s'agit de Pierre Penard et Nicolas Boussin.

M. le Maire explique qu'il a pu les soutenir en leur fournissant du matériel médical de premier secours, des vêtements neufs et des fournitures scolaires neuves. Il propose de voter lors du prochain budget une aide financière de soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 11 h 10.